

Présentation du projet photovoltaïque de Laon-Couvron
Conseil municipal – Vivaise

Compte-rendu

Le 4 décembre 2023, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, s'est rendu au conseil municipal de la commune de Crépy, afin de présenter le projet solaire porté sur le site du Quartier Mangin. Cet événement fut l'occasion de présenter l'avancement du projet et des études menées sur le site : il marque la première étape de la démarche d'information et de concertation initiée par Neoen, et mise en œuvre par une agence spécialisée, l'Agence Tact.

Liste des présents :

Rémi SIMPHAL, maire
Membres du conseil municipal

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet – Développement (Neoen)
Pauline SÉGARD, Cheffe de projet (Agence Tact)
Pauline LEFORT, consultante (Agence Tact)
Matthieu BRENAUT, Assistant chef de projet (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Le projet en bref

Le projet s'étend sur une surface potentielle approximative de 300 ha, dont les parcelles sont détenues majoritairement par MotorSportVision (MSV), la Communauté de communes du Pays de la Serre (CCPS) pour 8 ha et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour 20 ha. Le projet se situe sur quatre communes : Vivaise et Crépy (CA Pays de Laon) ainsi que Couvron-et-Aumencourt et Chéry-lès-Pouilly (CC Pays de la Serre).

Une promesse de bail a été signée entre Neoen et MSV, permettant au développeur solaire d'étudier la faisabilité du projet. L'implantation finale du projet, et sa puissance installée ne peuvent, à ce jour, pas clairement être définies : ces deux variables dépendront des résultats des études environnementales, qui ne sont pas encore finalisées.

Pour une puissance potentielle approximative de 350 MWc, la production annuelle est estimée à 354 GWh. Les panneaux solaires projetés seront bifaciaux, ce qui signifie qu'ils récupéreront l'énergie produite directement par le soleil, mais également celle produite par la réverbération du sol. Le projet solaire est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Points d'attention du projet

- **Enjeux environnementaux : écologiques et paysagers**

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, humaine, pyrotechnique et pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants. Bien que non finalisées, les études ont fait ressortir plusieurs enjeux.

Les études naturalistes (faune et flore) ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées ou sensibles (Edicnème Criard, Gentiane Croisette, Traquet Motteux, Fadée de la Mélique...). Neoen bénéficiera d'une connaissance plus fine du site et de ses différents enjeux mi-octobre, une fois les états initiaux terminés.

En ce qui concerne l'étude paysagère, des photomontages seront effectués depuis les lieux de vie les plus proches, mais aussi depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial. À ce stade, le bureau d'études paysager avance que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale du fait de la présence de trames arborées entre le monument et l'installation de production d'énergie.

Au regard des enjeux identifiés, un travail sera effectué pour déterminer l'implantation du projet d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite, une étude d'impacts sera réalisée en 2024 : elle aura pour objet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur la faune, la flore et le paysage.

Quant à la première phase du diagnostic pyrotechnique, effectuée en 2023, elle révèle sans surprise la présence de cibles sur cette ancienne base aérienne militaire. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction.

- **Raccordement au réseau électrique national**

Afin d'injecter l'électricité sur le réseau électrique national, deux types de travaux sont nécessaires. D'abord, le raccordement au réseau national sera effectué sur le poste source du gestionnaire RTE (Réseau et transport d'électricité) de Beautor, ce qui implique la réalisation d'une ligne souterraine en 225 kVA sur environ 18 kilomètres. Le tracé n'est pas encore défini, mais les demandes administratives sont en cours. Le coût avoisinera le million d'€ au kilomètre, voire davantage. Par ailleurs, un renforcement du réseau national sur une distance de 30 km de lignes aériennes sera à réaliser entre Beautor et Mastaing.

Le projet de renforcement du réseau est inscrit au futur S3REN Hauts-de-France, qui doit être approuvé par le préfet de région début 2024 ; en parallèle, une demande de modification du S3REN Hauts-de-France actuel a été formulée pour accélérer la procédure. En prenant en compte les délais d'autorisations administratives et les travaux de construction, le raccordement ne devrait être effectif qu'en 2027. Il représente ainsi le chemin critique du développement du projet, et représentera la dernière étape avant la mise en service du parc.

- **Retombées économiques pour les collectivités**

Les retombées fiscales du projet ne peuvent, à cette étape du projet, être précisément définies. En effet, elles seront fonction de la puissance installée du projet, et donc de sa surface et des caractéristiques d'implantation des panneaux photovoltaïques. Elles dépendront également d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer (Loi de Finances, taux de fiscalité de la collectivité). Par exemple, une puissance installée de 300 MW pourrait générer jusqu'à 1,3 million d'euros par an pour les collectivités, dont 300 000 euros pour la CA du Pays de Laon dont fait partie Vivaise. La CA du Pays de Laon étant propriétaire de 20 hectares de parcelles, elle bénéficierait également d'un loyer associé de l'ordre de 8 500 euros par hectare et par an sur l'emprise du projet photovoltaïque.

Informer et concerter sur le projet solaire

- **Méthodologie**

L'Agence Tact propose une démarche d'information et de concertation sur-mesure pour chacun des projets qu'elle accompagne. Elle conçoit une stratégie à partir d'un diagnostic territorial, afin de comprendre le territoire et les attentes des acteurs locaux par le biais d'entretiens et de recherches documentaires ; puis formule des recommandations stratégiques au porteur de projets. Elle propose un plan d'actions adapté et le met en œuvre sur le terrain.

- **Le diagnostic territorial comme première étape**

Dans le cadre du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact a effectué un diagnostic en mars 2023. Elle a rencontré les maires des quatre communes concernées par le projet, les directeurs généraux des services des intercommunalités, ainsi que d'autres acteurs du territoire. Un travail documentaire et une veille presse ont également été réalisés. L'objectif était de comprendre les attentes et les frustrations vis-à-vis du projet.

Tact a relevé de fortes attentes des acteurs locaux en ce qui concerne les retombées du projet sur le territoire. En effet, Quartier Mangin avait un fort impact économique au niveau local lorsqu'il accueillait la base militaire. Ce projet de territoire doit donc être fiable, durable et aux retombées substantielles pour le territoire. Au vu de l'historique du projet automobile, le projet solaire nécessite d'être mené en toute transparence et sans effets d'annonce. En somme, il s'agit de mener un projet fiable et ambitieux et de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif en associant régulièrement les élus et en informant largement la population.

- **Présentation de la démarche**

L'Agence Tact prévoit un robuste cadre de concertation dont les présentations du projet aux collectivités constituent la première étape. Un comité de suivi dans lequel les collectivités concernées seront représentées sera créé, de même qu'un comité technique ad hoc en fonction des besoins identifiés. La démarche se poursuivra dès l'hiver 2024 par des réunions publiques de lancement, puis, au printemps, par une exposition itinérante et de premiers ateliers thématiques. Des lettres d'information distribuées aux habitants les renseigneront et les inviteront à ces différents événements. Une charte d'engagement sera rédigée à la fin de l'année

2024 : elle permettra de définir des mesures d'accompagnement, mais aussi de fournir des garanties sur toute la durée de vie de l'installation (phases de construction et de démantèlement, etc.).

Temps d'échanges

- **Vivaise a manqué une réunion de présentation du projet en communauté d'agglomération, n'est-ce pas ?**

Oui, il s'agissait de la présentation du projet solaire en conférence des maires de la CA du Pays de Laon. Neoen présente aujourd'hui le projet, comme cela a été fait pour les autres collectivités concernées par le projet, en particulier les communes d'implantation. L'intérêt de cette démarche est d'initier le dialogue local tout en répondant à vos éventuelles questions et remarques.

- **MSV correspond bien au projet de Jonathan Palmer ?**

Oui, le projet de M. Palmer est porté par sa société, MSV, propriétaire de la quasi-intégralité du site à la suite du départ de l'armée en 2012. La société MSV a obtenu toutes les autorisations nécessaires à la construction d'un circuit automobile de grande envergure en 2019. En raison du contexte de Covid/Brexit, ce projet a ensuite été abandonné dans son format initial et été revu à la baisse, tandis que Neoen a eu l'opportunité d'étudier la faisabilité d'un projet solaire depuis 2022.

- **MSV a donc réalisé des fouilles sur le site.**

MSV a effectué des fouilles archéologiques à la suite de prescriptions introduites dans les autorisations du projet initial. Neoen a engagé, tout au long de cette année, de nouvelles études environnementales dont les résultats sont en ligne avec ceux des études réalisées par la société MSV à l'époque.

Neoen a notamment mené un diagnostic pyrotechnique sur la moitié de la superficie du projet, l'autre moitié présentant une végétation trop haute pour utiliser les équipements de mesure. Neoen s'est engagé auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) à laisser la végétation en place tant que les études environnementales sont en cours. La seconde partie du diagnostic interviendra après l'obtention des autorisations.

En cette fin d'année, Neoen travaille à la définition des zones d'implantation des panneaux solaires.

- **Le maire relate une récente intervention de la sécurité civile proche du site.**

Un obus a été récemment désamorcé par la sécurité civile. Selon le maire, d'autres obus sont présents sur site datant d'une des deux guerres mondiales.

Neoen précise qu'au sein de la zone diagnostiquée, qui représente environ 204 hectares, les premiers résultats dévoilent environ 43% de surfaces « saturées » avec une forte pollution métallique ou « perturbées » par des éléments métalliques en surface et environ 33 000 cibles

réparties sur 57% de la surface restante. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction. SARPI Remediation sait d'expérience que sur ce type de site militaire, une grande majorité de ces cibles sont des déchets métalliques inertes (déchets ménagers, canettes, dépôts sauvages, etc.).

- **Le maire fait un état des lieux du site de Laon-Couvron : il identifie notamment une zone urbanisée sur Couvron-et-Aumencourt et une zone au sud sur Crépy, concentrant de forts enjeux faunistiques et floristiques. Il dit avoir recensé sur sa commune plusieurs abris militaires enterrés à enlever pour y installer des panneaux solaires.**

Neoen ne peut s'engager sur la démolition de ces infrastructures militaires, mais évaluera la faisabilité d'une telle opération au regard des coûts et des enjeux écologiques, comme la présence d'espèces protégées de chauve-souris à l'intérieur des bâtiments. Neoen ne bénéficie pas, pour ce projet solaire, de subvention telle que le Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD), qui aurait permis d'engager des travaux d'envergure de dépollution du site.

- **Quelles seront les retombées, notamment financières, pour la collectivité ? Comment sont-elles calculées ?**

Neoen rappelle que les retombées de ce projet solaire d'ampleur sont en premier lieu d'ordre écologique, avec l'alimentation d'environ 125 000 habitants en électricité décarbonée, puis financières, grâce aux retombées fiscales qui proviennent pour moitié de la taxe foncière et pour moitié de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cet impôt est, depuis janvier 2023, transféré, à hauteur d'au moins 20%, aux communes d'implantation, à l'instar de ce qui est fait dans l'éolien.

Etant donné que 40% environ de la zone d'étude du projet solaire se situent sur le territoire de la commune de Vivaise, celle-ci devrait obtenir des retombées fiscales. Cependant, celles-ci ne peuvent être chiffrées précisément à ce stade sans connaissance de l'implantation exacte et des zones qui seront évitées pour préserver les enjeux écologiques.

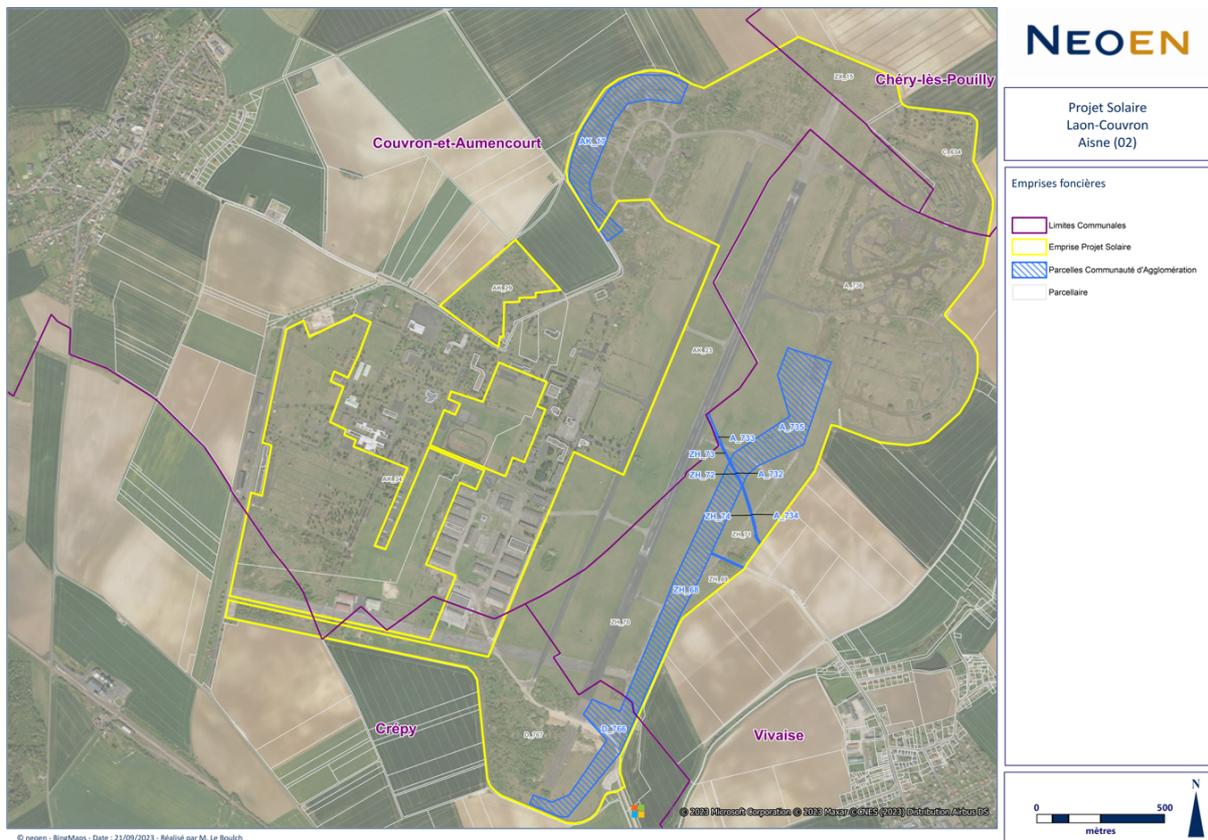
- **Pour combien de temps la collectivité percevra-t-elle les retombées fiscales ? La CA du Pays de Laon est propriétaire des terrains situés sur la commune de Vivaise. Quelles sont les conséquences en termes de fiscalité pour Vivaise ?**

Les collectivités territoriales percevront les retombées fiscales tout au long de l'exploitation du parc solaire. La CA de Pays de Laon et la CC du Pays de la Serre recevront aussi un revenu lié à la location des terrains dont elles sont propriétaires et sur lesquels seront implantés des panneaux solaires. Ce dernier point est indépendant des retombées fiscales.

- **Où seront installés les panneaux solaires ?**

Neoen est autorisé à implanter des panneaux solaires sur les parcelles représentées en jaune (cf. la carte ci-dessous). Le reste des parcelles est réservé au projet de circuit porté par MSV. Les surfaces qui devaient accueillir les merlons de l'ancien projet MSV sont représentées en bleu. Elles s'étendent sur 28 hectares et appartiennent à la CA du Pays de Laon (20 hectares) et à la CC du Pays de la Serre (8 ha). Elles font également l'objet de promesses de bail signées

entre Neoen et les collectivités. En revanche, pour des questions environnementales, l'intégralité du site ne sera pas recouverte de panneaux solaires.



- Fournirez-vous l'électricité nécessaire au bon fonctionnement du circuit automobile ?

La production électrique du parc solaire couvre la consommation électrique d'un vaste territoire de 125 000 habitants. Une petite partie pourra être destinée aux besoins du circuit, mais de manière indirecte car le parc solaire sera raccordé au réseau national de transport d'électricité.

- Qu'en est-il du projet de M. Palmer ? A-t-il son mot à dire sur le projet solaire puisqu'il en percevra d'importants gains, il serait bon qu'il s'engage.

Le projet de MSV est toujours en cours de développement, la surface du site est suffisamment grande pour permettre la réalisation des deux projets.

MSV a lancé, avec le bureau d'étude GNAT, l'élaboration des dossiers devant lui permettre d'obtenir les autorisations modificatives. Ce même bureau d'étude avait supervisé le premier projet de circuit automobile et certains de ses interlocuteurs, toujours en poste, ont participé aux premières études.

Il est aussi dans l'intérêt de Neoen de voir le projet automobile avancer. En effet, même si ce sont deux dossiers indépendants, la proximité des projets oblige le traitement des effets cumulés de manière conjointe.

- Est-ce que MSV participera au comité de suivi du projet photovoltaïque du 12 décembre ?

Non, Neoen mène sa propre démarche d'information et de concertation.

- Quel est l'interlocuteur à la communauté d'agglomération ?

L'interlocuteur privilégié est M. Carlier, Directeur général des services de la CA du Pays de Laon.

- À combien sont évaluées les retombées du projet solaire pour MSV ?

MSV touchera un loyer qui fait l'objet d'un contrat de droit privé et est donc confidentiel.

- Votre projet est donc séparé de celui de MSV, n'est-ce pas ?

Oui, ce sont deux projets indépendants sur deux emprises distinctes. Une promesse de bail a été signée en ce sens.

- Une enquête publique est-elle prévue pour ce projet ?

Oui, c'est une obligation légale qui permet aux habitants de se prononcer sur un projet défini. Cependant, Neoen a estimé que l'enquête publique ne représentait pas un cadre suffisant pour informer largement et concerter les habitants. Elle a ainsi mandaté l'Agence Tact pour mener une démarche d'information et de concertation pour ajuster le projet, dans la mesure du possible, avant l'enquête publique.

- Quels sont les risques pour les habitants situés en limite du parc photovoltaïque ?

L'étude d'impact, en cours, évalue les incidences du projet solaire sur son environnement. Ces incidences sont de deux ordres : écologiques et paysagères. En raison de la distance des habitations au projet, de la topographie et de la végétation qui ceinture le site, il n'est pas attendu d'incidences significatives pour les riverains. Les photomontages permettront par ailleurs de préciser les incidences visuelles du projet.

- Pourtant, depuis le haut de la cathédrale de Laon, une centrale photovoltaïque est visible.

Le maire le confirme en précisant qu'il s'agit de la centrale solaire d'Athies-Samoussy, par ailleurs détenue par une société étrangère. Neoen indique que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale de Laon du fait de la présence de trames arborées entre le monument et le site. Ce point sera confirmé par un photomontage.

- Où se trouve le siège de Neoen ? Qui détient Neoen ? Produisez-vous exclusivement de l'électricité à partir du photovoltaïque ?

Neoen est une entreprise française de production d'électricité d'origine exclusivement renouvelable. Neoen compte une équipe d'environ 200 salariés en France répartis dans plusieurs bureaux, dont celui de Paris qui est aussi le siège de l'entreprise. L'entreprise est cotée

en bourse et est détenue à 42% par la société Impala, à 7% par le Fond Stratégique de la Participation, à 4% par la BPI France et à 45% par des actionnaires flottants. Près de la moitié des capacités installées de Neoen sont des centrales solaires photovoltaïques, le restant étant réparti entre l'éolien à terre et des capacités de stockage d'électricité.

- **Qui paie le raccordement ?**

C'est Neoen, pour un montant estimé à environ 30 millions d'euros RTE se charge de faire la proposition technique et financière, attendue pour le début d'année prochaine, et est responsable de la réalisation des travaux de raccordement.

- **Le maire s'interroge sur l'avenir de la clôture délimitant le projet solaire. Il souhaite que celle-ci refaite car son état dégradé soulève un enjeu de sécurité publique : plusieurs personnes se sont déjà aventurées sur le site sans habilitation.**

Suivant les zones d'implantation du projet solaire, Neoen remettra en état les clôtures ou installera des clôtures neuves, afin de sécuriser ses propres équipements, dont les panneaux solaires et les locaux techniques.

- **Où sont fabriqués les panneaux solaires ?**

Aujourd'hui, les panneaux solaires sont majoritairement fabriqués en Chine, mais malgré cela, l'électricité produite par les centrales solaires françaises présentent tout de même un meilleur bilan carbone que celle produite par les centrales thermiques. D'ici la construction de la centrale, Neoen évaluera la faisabilité de s'approvisionner avec des panneaux provenant d'usines européennes. Les récentes actualités vont dans ce sens avec l'ouverture prévue pour 2025 de la plus grande usine de panneaux solaires d'Europe en Moselle.

- **Est-ce que le bilan carbone des panneaux photovoltaïques est meilleur que celui de la méthanisation ?**

Selon la base carbone de l'ADEME, le bilan carbone du photovoltaïque est de 43,9gCO₂eq/KWh, et celui de l'éolien terrestre est de 14,1 gCO₂aq/KWh ([Page internet API Base carbone de l'ADEME](#)). En ce qui concerne le bilan carbone de la méthanisation, il est évalué à 44gCO₂eq/KWh dans l'étude attributionnelle de Quantis pour GrDF réalisée en 2020 sous le pilotage de l'ADEME ([Synthèse du Comité stratégique de filière, les nouveaux systèmes énergétiques, le biométhane \(2021\)](#)). Les études portant sur le bilan carbone des énergies renouvelables tendent à les mettre toutes sur le même plan ([Rapport d'information n°872 du Sénat \(2020-2021\) sur les perspectives des méthanisations](#)).

- **Est-il prévu d'installer des capacités de stockage de l'électricité ?**

Non, l'électricité produite sera directement injectée sur le réseau.

- **Combien de temps le projet dure-t-il une fois mis en service ? Combien d'années seront dédiées à l'exploitation du potentiel solaire ? Prévoyez-vous un budget pour le démontage de l'installation ?**

Le bail est signé pour 40 ans, ce qui permet de couvrir la durée de vie de la centrale photovoltaïque. À l'issue du bail, l'intégralité de la centrale est démantelée et le terrain est remis dans son état initial, avec de l'argent qui est provisionné dès la mise en service. La production d'électricité est prévue pour un minimum de 30 ans. Néanmoins, si les pertes d'efficacité des panneaux solaires restent limitées, la production sera prolongée autant que possible jusqu'à la fin du bail.

- **Les travaux seront-ils effectués par des entreprises locales ?**

La grande majorité des emplois sera mobilisée lors de la construction du parc. Neoen travaille avec des entreprises de référence telles que Exom, Bouygues, Eiffage ou Vinci pour les travaux de terrassement, de voirie, de réseaux ou de raccordement. Neoen inclut autant que possible dans les contrats des clauses de recours à des entreprises locales. La durée de la construction pour une centrale de cette ampleur est estimée à 12 mois, pendant lesquels les entreprises locales de restauration et d'hôtellerie seront également mobilisées.

À Cestas, en Gironde, pour le plus grand parc solaire français exploité par Neoen de 300MW, cinq temps pleins sont nécessaires à l'entretien et à la maintenance du site.

- **Ces emplois sont utiles pour le territoire, prévoyez-vous un plan de formation des travailleurs locaux ?**

Neoen est contraint réglementairement, pour certains très grands projets à l'étranger comme en Australie, de former une main d'œuvre locale. Sur un petit parc photovoltaïque, en France, cela n'est pas viable économiquement. En ce qui concerne le projet solaire de Laon-Couvron, cet aspect pourrait être étudié.

- **Le maire précise qu'il préfère attendre que le projet soit un peu plus ficelé et établi pour communiquer dessus.**

À ce stade du développement, il n'y a aucune raison que le projet solaire n'aboutisse pas. Neoen a la maîtrise de l'ensemble des étapes du projet dont le dimensionnement du parc, les demandes d'autorisation, la procédure d'obtention du contrat de vente de l'énergie, l'exploitation et le démantèlement.

Par ailleurs, le projet solaire est développé par Neoen et non la municipalité. Neoen s'appuie sur le savoir-faire de l'Agence Tact pour mener la communication du projet. Ce n'est pas à la commune ou à ses élus d'être exposés en jouant le relai du projet auprès de la population.

- **Le projet de Neoen pourrait-il se faire sans le projet Palmer ?**

Oui, car Neoen a signé une promesse de bail avec MSV.

- Un élu s'inquiète de voir le projet évoluer vers de l'éolien. À ses yeux, sur la commune de Saint-Quentin, l'effet de saturation visuel est bien réel.

Neoen confirme qu'aucun projet éolien n'est prévu en lieu et place du projet solaire à court et à long terme, d'autant plus que la cathédrale de Laon rend tout projet éolien, dans les environs, difficilement réalisable d'un point de vue paysager.

- **Quelle place est dédiée au photovoltaïque dans le mix énergétique de demain ?
Quelle est la part consacrée au solaire ?**

La France a ratifié en 2015 l'Accord de Paris et s'engage à atteindre la neutralité carbone pour 2050. La politique énergétique du pays et ses grands objectifs sont formalisés depuis 2016 dans un outil de planification, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Celle-ci prévoit d'atteindre entre 35,1 et 44 GW de puissance issue du photovoltaïque en 2028 (par rapport au 20,1 GW en 2023). Le Président de la République a fixé, lors de son discours de Belfort en février 2022, l'objectif ambitieux d'une puissance d'au moins 100GW de photovoltaïque en 2050. ([Page internet gouvernementale, Multiplier par dix la puissance photovoltaïque d'ici 2050, déc. 2023](#))

Selon la place accordée au nucléaire dans la répartition de la production énergétique, la part dédiée au solaire varie. Ainsi, le rapport « Futurs Énergétiques 2050 » de l'opérateur français Réseau et Transport d'Électricité (RTE) prévoit, un premier scénario de production assuré intégralement par les énergies renouvelables pour atteindre 208 GW de capacité solaire ; et un deuxième scénario moitié nucléaire, moitié énergies renouvelables pour atteindre 70 GW de capacité solaire. Le premier scénario prévoit un mix énergétique assuré à 36% par le solaire tandis que le deuxième scénario n'y consacre que 13% du mix de production. ([Synthèse RTE, Futurs énergétiques 2050, oct. 2021](#))

Par conséquent, les choix politiques et l'évolution de la demande, dont l'électrification des usages et des déplacements, détermineront le mix énergétique de demain, qui reposera plus ou moins sur l'énergie solaire.

- **Neoen dit accompagner des projets locaux. Qu'en est-il ?**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. Habituellement, Neoen fixe un budget de mesures d'accompagnement, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation des factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application n'ait pas encore paru. Une lettre d'engagement a été transmise au président de la CA du Pays de Laon afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

- Est-il possible d'installer des bornes électriques dans le cadre du financement d'un projet local ? La commune a étudié le coût de deux bornes de recharge.

Oui, cela peut faire l'objet d'une mesure d'accompagnement qui reste à discuter avec les autres élus locaux lors des comités de suivi.

- **Le maire informe Neoen d'un projet photovoltaïque communal.**

Sur la toiture du complexe sportif, un projet photovoltaïque est porté par la municipalité. Les études nécessaires sont nombreuses et coûteuses. Le long retour sur investissement a découragé les élus à s'investir dans ce projet, véritable « parcours du combattant ». Pour ne pas prendre de risques, les élus ont préféré avancer sur d'autres projets communaux, de voirie notamment.

Neoen précise qu'une participation au financement des études ou à la réalisation du projet dans le cadre des mesures d'accompagnement serait envisageable.